

SANCHEY

Des travaux de renforcement électrique sont prévus



L'installation d'un nouveau transformateur, sur le site des cascades, devrait délester celui de la rue du Lac.

L'ordre du jour du dernier conseil comportait de nombreuses délibérations avec, en premier lieu, la régularisation de parcelles acquises par la commune, dont certaines avaient été achetées en... 2015.

C'est ainsi que l'acquisition des terrains situés aux Sauvageots, d'une superficie de 17,98 ares pour 450 €, d'une seconde de 10,45 ares pour 575 €, d'une troisième et d'une quatrième sur la Grande-Fontaine de 22,84 ares, 1 824 € et de 33,04 ares pour 200 € et enfin d'une cinquième, sur Devant-Truzey, de 4,85 ares pour 242,50 € va être régularisée avec la signature des actes notariés.

Convention. - Les élus ont pris une délibération, dans le cadre d'une convention avec le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) des Vosges, pour bénéficier des avantages des certificats d'économie d'énergie. Pour cela, des dossiers devront être remplis concernant l'isolation, la pose de panneaux solaires...

Assistance technique. - Une autre délibération verra la signature d'une convention permettant de bénéficier des services de la CAE (Communauté d'agglomération d'Épinal) au niveau d'une assistance technique permettant la recherche de diverses subventions.

Bornes électriques. - Les édiles ont donné leur aval pour le transfert de compétence optionnelle au syndicat départemental d'électrification concernant la mise en place de bornes électriques permettant la recharge de véhicules électriques. « Nous sommes une commune touristique et cela sera effectivement un réel service rendu ! », précisait le maire.

Travaux. - Les élus ont évoqué des travaux de renforcement électrique avec, notamment, la mise en place d'un transformateur qui sera installé sur le secteur des cascades. Cela permettra de soulager celui de la rue du Lac et verra la mise à disposition d'une parcelle par la commune, à Enedis, pour la somme forfaitaire et unique de 150 €.

Transports scolaires. - Les conseillers ont reconduit la participation financière communale aux transports des collégiens. La mairie versera donc 30 € sur présentation de la carte de transport qui, pour information, est de 94 €. De plus, le maire s'est engagé à étudier la possibilité d'extension de cette prime pour des collégiens qui sont dans les établissements annexes, mais également aux lycéens. À l'heure actuelle, la prime prend fin dès les 16 ans du collégien ou du lycéen.

• Une étude sur les routes communales

Une étude sera réalisée sur les routes communales par un cabinet spécialité, après quoi un diagnostic sera réalisé sur l'état de celles-ci, des fossés, etc. avec un plan pluriannuel à mettre en place.